

S'assurer lorsqu'on s'expatrie pour moins d'1 an : une nécessité !

APRIL International Care lance deux nouvelles offres pour les étudiants et les globetrotteurs

Sur les 66 millions d'expatriés dans le monde en 2017, 4,6 millions étaient des étudiants qui séjournaient à l'étranger pour moins d'un an dans le cadre de leurs études. En outre, ce sont plus de 45 000 Français qui partent chaque année en Programme Vacances-Travail (PVT). Ni voyageurs, couverts par une assurance voyage courte durée, ni professionnels, couverts par l'assurance de leur employeur, ces expatriés sont pourtant habitués au système de santé français très protecteur. Ils ne souscrivent pas toujours une assurance santé internationale, sans être conscients qu'ils s'exposent ainsi à des dépenses pouvant aller, dans certains pays, jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Pour eux, APRIL International Care lance aujourd'hui deux offres dédiées, MyStudies Cover et MyTravel Cover, simples à souscrire et proposant plusieurs niveaux de couverture pour répondre à tous les besoins.

Trois idées reçues sur l'assurance santé quand on s'expatrie

- **A l'étranger, je suis toujours couvert par la Sécurité Sociale française** → Faux : la prise en charge n'est pas systématique, et le remboursement des dépenses engagées se fait sur la base des tarifs français... souvent très inférieurs aux tarifs pratiqués dans d'autres pays !
- **En Europe, je suis couvert grâce à ma Carte Européenne d'Assurance Maladie** → Faux : la CEAM ne suffit pas pour être bien couvert. Elle offre un accès limité aux professionnels et établissements de santé du système public - avec ce que cela comporte d'aléas, tant dans la qualité des soins que sur les délais d'attente parfois très longs ; le patient n'a pas le choix du médecin qui l'examine et n'a aucune certitude que sa carte sera acceptée, sans parler du reste à charge, parfois important.
- **J'ai déjà une assurance santé internationale grâce à ma carte bancaire** → Vrai et faux : une carte bancaire ne couvre que pour un séjour de 3 mois maximum et peut imposer des franchises par acte et/ou un plafond de remboursement de quelques milliers d'euros, susceptible d'être très rapidement dépassé dans certains pays. La carte bancaire permet d'éviter d'avancer les frais en cas d'hospitalisation, mais l'assuré devra rembourser cette avance, en faisant des démarches auprès de la Sécurité Sociale française, puis de sa mutuelle... Sous réserve qu'elles les couvrent !

Exemples de coûts de santé dans le monde en 2018



CONTACTS PRESSE INSIGN

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr



MyStudies Cover et MyTravel Cover, deux nouvelles offres d'APRIL International Care pour couvrir ces expatriés

L'offre **MyStudies Cover** s'adresse aux **personnes scolarisées ou étudiantes** qui séjournent en dehors de leur pays pour une durée de moins d'un an à l'occasion de vacances, d'études, d'un stage, d'un séjour linguistique ou au pair.

L'offre **MyTravel Cover** s'adresse aux **PVTistes, globetrotteurs, ou expatriés temporaires dans le monde entier pour une durée de moins d'un an** (une durée qui peut être étendue à 18 ou 24 mois au Canada si le visa le requiert).

Ces assurances incluent des garanties « frais de santé au 1^{er} euro », en complément CEAM ou en complément CFE, assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, assurance bagages et individuelle accident.

Elles sont conformes aux exigences pour l'obtention de visa PVT ainsi qu'aux exigences fixées par les plus grandes universités internationales.

Les offres se déclinent selon deux formules :

- **Formule Emergency**, c'est la solution pour s'assurer en cas d'accident et d'urgence médicale uniquement. A noter : il s'agit d'une solution qui assure dès le 1^{er} euro dépensé. L'assuré n'a alors aucune démarche à effectuer auprès de la Sécurité sociale française et est remboursé sous 5 jours.
- **Formule Confort**, une solution d'assurance qui couvre l'expatrié pour ses soins courants et programmés. Cette formule inclut une couverture santé pour faire face à tous les aléas susceptibles de perturber le séjour, avec des garanties étendues à la médecine courante (consultations, analyses, radios, pharmacie...) en cas de maladie.

Une palette de services associés

- **Un partenariat exclusif avec la Caisse des Français de l'Etranger pour les PVTistes :**

La Caisse des Français de l'Etranger (CFE) s'associe au lancement de cette offre d'assurance en permettant aux assurés qui souscrivent MyTravel Cover de devenir également adhérents à la CFE. C'est une véritable adhésion 2 en 1, CFE+APRIL avec un seul interlocuteur et des démarches simplifiées : un seul paiement, une seule attestation d'assurance et un seul remboursement. La demande de remboursement est déposée en ligne auprès de la CFE. La demande est ensuite adressée par la CFE à APRIL qui se charge de rembourser l'assuré (part CFE + APRIL) en un seul règlement.

- **Une expérience client facilitée grâce à l'application mobile Easy Claim**

L'application Easy Claim permet d'envoyer les demandes de remboursement de frais de santé (jusqu'à 1 000 € par facture) simplement en prenant en photo les factures, de trouver les hôpitaux, pharmacies et médecins partenaires, de consulter et télécharger sa Carte Assuré, et de joindre facilement un conseiller APRIL en cas de question ou demande plus spécifique. Le parcours de souscription est lui aussi simplifié en ligne, disponible sur ordinateur et sur tablette, pour obtenir son attestation d'assurance immédiatement grâce au service de signature et de paiement électronique.

Le saviez-vous ?

L'assurance est obligatoire pour se rendre en Argentine, au Canada, au Chili, en Colombie, en Corée du Sud, à Hong-Kong et en Nouvelle-Zélande dans le cadre d'un PVT

Le partenariat APRIL – CFE :

- La continuité des droits et de la couverture santé
- La continuité de la prise en charge des soins
- Aucun délai de carence en cas de retour en France
- Aucun questionnaire de santé et aucune exclusion de couverture

CONTACTS PRESSE INSIGN

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE INSIGN

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr

